

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RÉUNI EN PROCÉDURE D'URGENCE
le 8 février 2019**

Année scolaire 2018-2019	Quorum : 15
Numéro de séance : 4	Nombre de présents : 16
Date de convocation : 5 février 2019	Début de la séance : 18h35
Présidence de : M. ROTTIER Éric	

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes avec la convocation	
				Désignation	N°
ORDRE DU JOUR : Seconde présentation du projet de DGH 2019-2020	VOTE		2018-19/ 43		

Signatures :

Le Président



Eric ROTTIER

Le Secrétaire

Philippe PUCHEU

RUBRIQUE I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

En introduction, M. le Proviseur rappelle que, quelles que soient les décisions qui seront prises à l'occasion du présent CA, le dialogue doit se poursuivre.

L'équipe de direction a voulu stabiliser la structure actuelle avec une forte volonté de rester attentif à ceux qui portent l'acte éducatif et de faire en sorte qu'ils puissent travailler pleinement dans l'établissement.

La réflexion est à poursuivre pour bien accueillir les élèves à la rentrée prochaine. Car l'environnement n'est pas encore stabilisé et le futur positionnement des élèves est encore inconnu.

Le document de projet DGH n'est pas abouti et il va évoluer encore. Il faut y voir l'aspect dynamique de la démarche, aspect qu'il faudra conserver au fur et à mesure que les choses vont évoluer.

Quoiqu'il en soit, il faut toutes les intelligences pour qu'on fasse une bonne rentrée.

Approbation de l'ordre du jour

1.1 – Enoncé de la question ou du sujet abordé

M. le Proviseur présente l'ordre du jour

1.2 – Présentation/contexte – Commentaires/Débat

M. le Proviseur donne la parole aux représentants des professeurs et des parents d'élèves présents.

Les représentants des professeurs et les représentants des parents d'élèves FCPE demandent que l'ordre du jour du présent CA soit modifié afin qu'une motion qui leur est commune, en lien avec le projet de DGH 2019-2020 et la réforme du lycée, puisse être votée.

En outre les représentants des professeurs demandent à ce qu'une information leur soit donnée sur la répartition des IMP

L'ordre du jour est ainsi modifié :

- a) Approbation de l'ordre du jour
- b) Proposition d'une motion sur la réforme du lycée et le projet de DGH 2019-2020
- c) Rentrée 2019 – répartition de la DGH
- d) Information sur la répartition des IMP

1.3 – Vote

M. le Proviseur demande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour modifié :

Pour : **unanimité (16)**

Abstention :

Contre :

L'ordre du jour modifié est approuvé

2-1 – Énoncé de la question ou du sujet abordé

M. le Proviseur demande à ce que la proposition de motion soit lue.

2-2 – Présentation/contexte – Commentaires/Débat

Lecture de la motion par un représentant des professeurs :

**MOTION DES PROFESSEURS ET PARENTS D'ÉLÈVES FCPE
DU LYCÉE LOUIS BARTHOUS de PAU
Date : 8 février 2019**

La réforme BLANQUER, imposée à marche forcée et sans concertation véritable, se traduit par une **baisse très importante des moyens** financiers et humains accordés à l'établissement dans la DHG 2019. Nous ne pouvons pas accepter cette dotation qui entraîne inévitablement :

1. Une hausse des effectifs moyens par classe
2. La diminution massive des heures d'AP et d'Orientation qui ne sont pas financées, en contradiction manifeste avec les discours et la communication du ministère.
3. La réduction des heures effectuées en demi-groupes, et qui permettaient de faire de la remédiation pédagogique pour les élèves les plus en difficultés.
4. La mise en danger et la fragilisation des enseignements optionnels (Latin, Grec, LV3, HIDA, supplément en Européennes...) dont le financement sera remis en cause chaque année
5. La fragilisation et la mise en concurrence de tous les enseignants dont le service est remis en cause chaque année, ce qui se traduit **aujourd'hui**, par l'élimination des collègues en BMP ou en CSD, ainsi que le non-renouvellement des départs à la retraite (par exemple, - 2 postes en HG), et **l'année prochaine** par la multiplication des mesures de carte scolaire.

La dotation horaire globale ne reflète pas l'ambition affichée par le ministre dans les médias.

Pour faire face à des missions **en augmentation** avec l'ouverture de nouveaux enseignements non demandés et imposés par le recteur (comme SI), l'établissement disposera de moyens **en diminution (-13h)**. Une fois de plus, on demande aux enseignants de faire plus avec moins !

Mais cette fois-ci la **coupe est pleine** ! Nous demandons simplement à retrouver des conditions de travail que nous avons encore il y a à peine, 10 ans, et qui ont permis de faire du lycée Barthou un établissement capable de viser l'excellence tout en luttant contre l'injustice sociale.

Sur le fond, cette réforme précipitée fait naître aussi de multiples **effets pervers** :

1. Le choix de spécialisation précoce dès 15 ans en fin de seconde, est une obligation absurde qui est source d'angoisse pour les élèves et les familles, mais aussi pour les enseignants, qui doivent remplacer des conseillers d'orientation qui ont été supprimés ! Or les professeurs n'ont aucune réponse et informations fiables à apporter sur ce sujet. L'organisation et le financement des 54h d'orientation promises aux élèves, ne sont pas assurés, alors qu'elles devaient constituer un temps d'imprégnation nécessaire pour comprendre l'enchaînement d'un parcours scolaire vers l'enseignement supérieur.
2. Nous ne savons même pas de quoi seront faites ces spécialités si déterminantes pour l'avenir et l'orientation post bac : ni les contenus de programme de terminales, ni le type d'évaluation, ni les critères de recrutement dans le supérieur, ni encore les modalités exactes du choix des 2 spécialités en terminale.
3. Nous connaissons cependant le contenu des programmes de premières (qui ont été massivement rejetés par le CSE), et ils vont tous vers un renforcement incroyable des exigences. Et nous savons que les élèves seront soumis à un rythme infernal et stressant, d'évaluations et de contrôles (21 épreuves !), dès le premier trimestre de Première, laissant encore moins de temps pour les acquisitions lentes et patientes.
4. Toutes les spécialités ne sont pas assurées dans chaque lycée. Les élèves devront-ils se rendre dans un autre établissement ? Dans ces cas-là, a-t-on prévu la gratuité des transports ou des moyens humains supplémentaires en vie scolaire pour encadrer les déplacements ?

Nous voyons bien où tout cela mène : **renforcer la sélection sociale** des élèves au lycée, et lors du passage dans l'enseignement supérieur. Les familles les mieux informées, les mieux dotées pourront trouver le chemin, les autres seront abandonnées.

Quand l'esprit d'une réforme n'a pas les moyens de sa mise en œuvre, il faut savoir faire une pause et prendre le temps du dialogue avec les corps intermédiaires. Quand les moyens humains ne sont pas à la mesure des besoins sur le terrain, il faut savoir poser un moratoire sur une réforme. La communauté éducative doit être invitée à prendre le

temps de construire une réforme robuste, dont l'outil ne serait pas construit juste à l'échelle des grands centres urbains, voire des centres historiques.

Pour toutes ces raisons, nous demandons **un moratoire sur la réforme Blanquer**, manifestement improvisée, et **nous refusons cette DHG** qui en est la traduction concrète, et qui contraint de manière inacceptable le TRMD.

Les représentants du personnel enseignant du lycée Louis Barthou, Pau
Les représentants des parents d'élèves FCPE du lycée Louis Barthou, Pau

M. le Proviseur indique la position d'abstention des représentants de l'administration en regard de leurs obligations en tant que représentants de l'Etat.

2-3 – Vote

M. le Proviseur demande au Conseil d'administration de voter au sujet de la proposition de motion commune aux professeurs et parents d'élèves FCPE :

Pour : **10**

Abstention : **6**

Contre :

La motion est adoptée

2-4 – Numéro d'acte généré (le cas échéant) :

3.1 - Enoncé de la question ou du sujet abordé

Rentrée 2019 – Répartition de la DGH

3.2 – Présentation/contexte

M. le Proviseur rappelle que ce nouveau projet de DGH a été présenté lors de la commission permanente qui a immédiatement précédé le présent CA. Des débats ont animé cette réunion. Ce nouveau projet ajuste les heures en EMC et AP pour les 1ères générales.

3.3 – Commentaires/débat

Les représentants des professeurs rappellent qu'ils ont questionné en commission permanente au sujet des groupes réduits en SNT et en SES en seconde. Leur souhait est de faire plus de 1/2 groupes dans ces matières. Ils proposent de ponctionner dans l'AP pour augmenter le nombre de dédoublement en SNT à 28 pour laisser la possibilité de placer 2 élèves par poste en salle informatique.

M. le Proviseur signale qu'en l'état actuel de ce qui est connu de la rentrée 2019 et des capacités d'accueil dans les salles informatiques, il est difficile d'arrêter quelque chose de définitif sur le sujet. La réflexion se poursuit et il reste du temps pour regarder cela. Il faut encore échanger en interne avec les professeurs. L'objectif est d'éviter de casser un équilibre précaire.

Les représentants des professeurs pensent que 28 élèves en SNT représentent 17 groupes dans les conditions prévues. Cela ponctionne peu la DGH.

M. le Proviseur pense qu'il y aura un problème de disponibilité des salles informatiques ; cela posera des problèmes d'alignement de classe et des professeurs à mettre en face.

Les représentants des parents FCPE demandent combien il y a de classes informatiques au lycée

M. le Proviseur signale que le poumon du lycée à ce niveau est le bâtiment K. Le bâtiment E n'a qu'une salle. Le bâtiment G en a une aussi. Le câblage du bâtiment K n'est pas du tout optimal aujourd'hui car il a été mal fait initialement. Des travaux sont prévus pour améliorer la chose et pour équiper une salle supplémentaire. Il y a 8 salles informatiques en tout dans le lycée et on devrait passer à 9. Les travaux ne sont pas lancés encore car le maître d'œuvre n'est pas désigné : ce sera compliqué d'avoir une entreprise disponible cet été pour faire les travaux de câblage nécessaires pour la rentrée de septembre 2019...

Les représentants des parents FCPE demandent si ce sera du câblage filaire ou de la Wi-Fi

M. le Proviseur signale qu'il faut envisager la sécurité des réseaux avant tout. On s'oriente ainsi plutôt vers du filaire. Mais il faut articuler la stratégie globale de l'informatique dans le lycée par rapport à son équipement en matériel, la maintenance du matériel et l'usage en classe. On doit se dire : dans 5 ans comment le lycée doit se situer par rapport à l'informatique ? L'objectif est d'éviter de se retrouver comme aujourd'hui avec un bâtiment K équipé à la va-vite en son temps.

Les représentants des parents FCPE signalent que leur vote défavorable au projet de DGH 2019-2020 ne vient pas sanctionner l'équipe de direction qui a présenté un projet avec les moyens qui lui ont été donnés, mais conformément à la motion qui a été votée, la politique du ministère en la matière.

3.4 Vote

M. le Proviseur demande au Conseil d'administration d'approuver le projet de DGH :

Pour : **3**

Abstention : **3**

Contre : **10**

Le projet de DGH est rejeté pour la deuxième fois consécutive

3.5 – Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2018-19/43

RUBRIQUE IV - Information sur la répartition des IMP

4.1 - Enoncé de la question ou du sujet abordé

Information sur la répartition des IMP

4.2 – Présentation/contexte

M. le Proviseur signale que la réglementation prévoit une présentation en commission pédagogique, puis en commission permanente, en conseil de vie lycéenne et enfin en conseil d'administration.

Une IMP équivaut à environ 2500 € brut sur une année. Une IMP peut être fractionnée.

On a voté au 2^{ème} CA 2018-2019 la répartition qui concerne 2018-2019 car cela n'avait pas été fait l'an dernier. Pour l'instant il n'y a pas eu de répartition des IMP pour 2019-2020. Ce sera à faire pour le prochain CA.

4.3 – Commentaires/débat

Les représentants des professeurs signalent que l'inspection d'académie a accordé 16 IMP pour la rentrée prochaine.

M. le Proviseur rappelle que 2 IMP sont accordées de droit aux professeurs d'EPS (pour l'UNSS)

Les représentants des professeurs demandent s'il y aura une IMP pour le laboratoire de Mathématiques

M. le Proviseur répond par la négative : c'est un autre financement qui permet de doter le laboratoire de mathématiques ; la dotation prévue est de 100 HSE (soit 3 HSA).

M. le Proviseur poursuit en disant que les IMP ne sont pas distribuées en une seule fois. Des professeurs peuvent en outre recevoir des IMP hors dotation de l'établissement.

Les représentants des professeurs demandent si la répartition des IMP observée en 2018-2019 correspond bien à ce qui a été voté en CA.

M. le Proviseur affirme bien évidemment que c'est le cas. Il n'est pas question pour lui de s'écarter des actes votés en CA car ils s'imposent à tous. L'acte administratif voté lors du CA est porteur de droit. Le tableau de répartition voté est donc appliqué.

4.4 Vote (le cas échéant)

Pour :

Abstention :

Contre :

4.5 – Numéro d'acte généré (le cas échéant) :

FIN DE LA SÉANCE : 20h20